

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Objet du marché : *Création de terrains de pétanque et d'un club house sur la commune de Sathonay-Camp*
- Cet acte d'engagement correspond : *(Cocher les cases correspondantes.)*

1.

- à l'ensemble du marché *(en cas de non allotissement)* ;
- au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché *(en cas d'allotissement)* ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

2.

- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
 - Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

Elle est fixée par le maître d'ouvrage à € HT, soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de %

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été définie au mois de / 20XX dit mois de référence.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrites à l'article 2 du CCAP du marché, et conformément à leurs clauses,

- Le signataire
 - s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à exécuter les prestations demandées aux prix et délais d'exécution indiqués aux articles 2.2 et 2.6 de l'acte d'engagement.

Article 2.2 – Forfait de rémunération

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de/..... dit mois zéro (m0) du marché de maîtrise d'œuvre.

Mission de base

Le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base est fixé à € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions définies à l'article 8.1.2 du CCAP.

Autres missions de maîtrise d'œuvre

La rémunération des autres missions de maîtrise d'œuvre est fixée de la manière suivante :

Diagnostic : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de ... %

OPC : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de ... %

Coordination SSI : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de ... %

Missions complémentaires

La rémunération des missions complémentaires est fixée de la manière suivante :

- Mission complémentaire **1** [Identifier l'intitulé de la mission] : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %
- Mission complémentaire **2** [Identifier l'intitulé de la mission] : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %
- Mission complémentaire **X** [Identifier l'intitulé de la mission] : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %
-

[A intégrer si découpage en tranches optionnelles]

Le forfait provisoire pour la réalisation de la totalité de la mission de base est décomposé dans le tableau suivant selon les tranches précisées à l'article 5.5 du CCAP et définies dans le CCTP :

Désignation des tranches	Forfait provisoire de rémunération		
	Montant de la tranche ferme	Montant des tranches optionnelles	Montant global tranche ferme + tranche optionnelle

	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Tranche ferme (Identifier les éléments de missions / les tranches de travaux)						
Tranche optionnelle 1 (Identifier les éléments de missions / les tranches de travaux)						
Tranche optionnelle ... (Identifier les éléments de missions / les tranches de travaux)						

Article 2.3 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 2.4 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire :
- Numéro de compte :

Article 2.5 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

(Cocher la case correspondante.)

Article 2.6 - Durée du marché et délais d'exécution

- La **durée d'exécution** du marché démarre à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage ;
- la date de notification de l'ordre de service de démarrage ;

jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à mois

▪ **Durée prévisionnelle des travaux**

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à mois, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entrepreneurs.

▪ **Délais d'exécution**

Les délais de remise des documents propres à chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'esquisse		semaines
Diagnostic (pour les opérations de réhabilitation)		semaines
Etudes d'avant-projet sommaire		Semaines
Etudes d'avant-projet définitif		Semaines
Dossier de permis de construire (le cas échéant)		Semaines
Etudes de projet		Semaines
Dossier de consultation des entreprises		Semaines
Dossier des ouvrages exécutés		Semaines

Le point de départ des délais de présentation des documents est fixé à l'article 6.5.2 du CCAP.

ARTICLE 3 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Article 3.1 – Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 3.2 – Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-24 du Code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe. *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 4 – IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

▪ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

▪ Nom, prénom, qualité du signataire du marché:

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

▪ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

▪ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

▪ Imputation budgétaire :

[Pour l'Etat et ses établissements] : *(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : , le

Signature

(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)

ANNEXE FINANCIÈRE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

[Le candidat ou le groupement peut substituer à ce modèle d'annexe un document au format libre à condition qu'il comporte impérativement la décomposition de la mission de base, la proposition en matière de montants journaliers et le cas échéant, la décomposition des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définis dans le CCTP.]

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : € HT

Forfait provisoire de rémunération : € HT

Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire de la mission de base

Éléments de mission de base	Ventilation par élément de mission	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
			Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
Esquisse %	€	€	€	€	€	€	€
APS %	€	€	€	€	€	€	€
APD %	€	€	€	€	€	€	€
PRO %	€	€	€	€	€	€	€
AMT %	€	€	€	€	€	€	€
<input type="checkbox"/> VISA <input type="checkbox"/> VISA partiel et EXE partielles <input type="checkbox"/> EXE intégrales %	€	€	€	€	€	€	€
DET %	€	€	€	€	€	€	€
AOR %	€	€	€	€	€	€	€
Total	100%	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT

Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires

Autres missions de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires d'assistance	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
		Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
<input type="checkbox"/> Diagnostic	€ HT	€	€	€	€	€	€
<input type="checkbox"/> OPC	€ HT	€	€	€	€	€	€
<input type="checkbox"/> Coordination SSI	€ HT	€	€	€	€	€	€
<input type="checkbox"/> Mission complémentaire 1	€ HT	€	€	€	€	€	€
<input type="checkbox"/> Mission complémentaire 2	€ HT	€	€	€	€	€	€
<input type="checkbox"/> Mission complémentaire ...	€ HT	€	€	€	€	€	€

Cout journalier servant de base aux modifications du marché de maîtrise d'œuvre

Cotraitants	Nature de l'intervenant			
	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres
	Montant journée	Montant journée	Montant journée	Montant journée
Cotraitant 1	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Cotraitant 2	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Cotraitant 3	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Cotraitant ...	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT

